

DELEGUES TITULAIRES :

Etaient présents : Jean-Pierre MARIE (Aignerville), Paulette CUILLANDRE (Asnières), Bernard GOURBIN (Bernesq), Jean-Pierre COUPRY et Michel POULAIN (Blay), Pierre LAPERSONNE (Bricqueville), Patrick THOMINES (Colleville), Michel HENRY et Albert PHILIPPE (Colombières), Jean-Jacques PAUL et Gilbert BUCAILLE (Crouay), Christelle CALENGE (Ecrammeville), Alain CORNIERE et Philippe ISABELLE (Etréham), Michel LAMY (Formigny), Christian MOREL (La Folie), Monique CURE (Louvières), Pierre LEFEVRE (Mandeville), Jacques LEMAITRE et Jean LEFEVRE (Mosles), Michel MARIETTE (Rubercy), Pierre GALERNE (Russy), Raymond BIRABENT et Michel MALLET (Ste-Honorine), Umberto GIOMMI (St-Laurent), Benoît AIMABLE (Surrain), Christian LEGRAND, Robert NAUDON et Alain VAUDRY (Tour-en-Bessin), Jean-Pierre RICHARD, Alain RENAULT, André LEROUTIER et Alain POTIRON (Trévières), Jean OLARD et Daniel LEBREC (Vierville).

Etaient excusés : Alain PASQUET (St-Martin de Blagny) suppléé par Gilbert ISABELLE, Régine ANQUETIL (Formigny), Michel POUSSIER (Mandeville), non suppléés.

DELEGUES SUPPLEANTS :

Etaient présents : Michel PHILIPPE (Aignerville), Rémi PHILIPPE (Bernesq), Mireille DUFOUR (Bricqueville), Alain MAQUERELLE (Colombières), Stéphanie HENRIETTE et Jean-Noël LENOURY (Colleville), Elisabeth GOUHIER (Crouay), Michel FEVRIER et Yvonne FILMONT (Etréham), Monique PICANT (la Folie), Sylvie PINTO (Louvières), Bertrand MUS et Georges TRONCON (Mosles), Henri LE ROY (Surrain), Marcel DUFOUR et Michel SCUILLER (Ste-Honorine), Raymond MOUQUET (St-Laurent), Elisabeth BIOU (St-Martin de B.), Serge BRIARD et Yves VAUTIER (Tour-en-Bessin), Didier AUBERT et Jean LENAULT (Trévières), Daniel LARONCHE (Vierville).

Etaient excusés : Véronique MADOUASSE (Aignerville), Béatrice POTTIER et Patrick DESHAYES (Asnières), Michel VAULTIER (Bernesq), Michel Alain ROGER et Bruno ANNE (Blay), Daniel PAIN (Bricqueville), Etienne DE MAUPEOU (Colombières), Jean FOUCHER et (Crouay), Christian RONDELET (Ecrammeville), Jérôme VALLEE (La Folie), Bernard MARCIENNE (Formigny), Jean-Marc NOEL (Louvières), Jean-Pierre LAHAYE et Séverine PANNIER (Mandeville), Alain BERTAUX et Serge GROULT (Rubercy), Marie-Christine BERTIER et Thierry DUCLOS (Russy), Isabelle THIERRY (St-Laurent), Marylise PASQUET (St-Martin de Blagny), Vital d'HEROUVILLE (Surrain), Michèle LEFEVRE (Tour-en-Bessin), Evelyne VAUTIER Michel FUSEE (Trévières), Jacques HELEINE (Vierville).

Monsieur HENRY ouvre la séance. Le procès verbal de la réunion du 26 novembre 2002 est adopté.

L'ordre du jour du présent conseil est le suivant :

1. Recrutement d'un nouvel agent de développement
2. Maison de la Communauté et des services
3. SCOT
4. Programme à moyen terme sur les bâtiments scolaires
5. Voirie 2002/ Programme 2003-2004
6. Préparation du budget 2003
7. Contrat de Pôle Intercommunal
8. Opération Grand Site / 60^{ième} anniversaire
9. Base nautique
10. Questions diverses

1. Recrutement d'un nouvel agent de développement

Le départ de Géraldine Béhue est prévu pour le 7 mars.

Plus de 50 candidatures ont été déposées pour son remplacement et des entretiens organisés. Le choix final s'est porté sur Franck GESTIN, 25 ans, domicilié à Caen. Il possède une maîtrise de géographie et un DESS en administration locale, option aménagement du territoire. Compte tenu de sa faible expérience professionnelle, il sera embauché à partir du 10 février, afin de permettre une période de recouvrement d'un mois.

 **Le Conseil Communautaire décide :**

- la création d'un emploi d'attaché à compter du 10 février 2003, afin d'assurer les fonctions d'agent de développement,
- que la durée hebdomadaire de service sera de 35/35^{ième},
- que la rémunération mensuelle sera basée sur l'IB 379, l'IM348.

2. Maison de la Communauté et des services


L'appel d'offres est lancé depuis le 22 janvier 2003. Le marché est séparé en 15 lots (généralités tous corps d'état, VRD, gros œuvre, charpente et bardage bois, couverture ardoise et étanchéité, menuiserie aluminium, menuiserie bois et cloisons sèches, faux plafonds, électricité, chauffage gaz et ventilation, plomberie, carrelage, peinture, sols collés, espaces verts, clôture). La date limite de dépôt des offres est fixé au 26 février 2003. La commission d'appel d'offres se réunira le jeudi 27 février à 14H pour l'ouverture des plis.

Le projet global est estimé à 615 140 € hors taxes, répartis comme suit :

	Montant HT	Montant TTC
Acquisition du terrain	60 979,61	60 979,61
Honoraires terrain (notaire + géomètre)	3 121,31	3 733,09
Aménagement du bâtiment	312 000,00	373 152,00
VRD	145 000,00	173 420,00
Honoraires et frais divers	54 855,00	65 606,58
Mobilier	18 534,60	22 167,38
Matériel informatique	13 775,28	16 475,23
Matériel bureautique (photocopieur)	5 373,60	6 426,83
Divers /aléas	1 500,60	1 794,72
TOTAL	615 140,00	723 755,44

Le plan de financement envisagé est le suivant :

	Montant de la subvention	% du projet global
Union Européenne (FEDER ¹)	115 338,75	19%
Etat (FNADT ²)	161 815,39	26%
Conseil Régional (CPI ³)	61 514,00	10%
Conseil Général (CDT ⁴)	92 271,00	15%
Réserve parlementaire	61 514,00	10%
Autofinancement CdC	122 686,86	20%
TOTAL HT	615 140,00 €	100%

 **Le Conseil de Communauté approuve le projet de Maison de la Communauté et des Services, pour un montant global estimé à 615 140 € hors taxes, et le plan de financement prévisionnel. Il autorise le Président à solliciter les subventions envisagées auprès de chacun des partenaires cités ci-dessus**

¹ Fond Européen de Développement Régional

² Fond National pour l'Aménagement et le Développement des Territoires

³ Contrat de Pôle Intercommunal

⁴ Contrat Départemental de Territoire

3. Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le projet de statuts a été envoyé avec l'invitation au conseil.

La structure envisagée pour mettre en place le SCOT est un syndicat mixte fermé. Ce type de structure n'est pas ouvert aux collectivités et organismes autres que les communes et leurs groupements (sont donc exclus le Conseil Général, le Conseil Régional, les chambres consulaires, les associations, etc.).

La participation annuelle de la Communauté de Communes au syndicat mixte est estimée à 6 700 € mais elle devrait être revue à la baisse.

M. MALLET se demande sur quels critères la population municipale est estimée.

Les chiffres retenus sont ceux du dernier recensement général de population de 1999, soit 5603 habitants pour notre Intercom.

📖 Le Conseil Communautaire approuve les statuts du Syndicat Mixte qui aura pour objet l'élaboration, l'approbation, le suivi, la gestion et la révision du SCOT BESSIN.

La création du Pays du Calvados Ouest est reportée, faute d'une volonté locale, malgré l'arrêté préfectoral. Le programme européen LEADER + sera présenté le lundi 17 mars, à 18H, à la salle des fêtes de La Cambe.

4. Programme à moyen terme sur les bâtiments scolaires

Chargé du suivi : M. Raymond BIRABENT (Maire de Ste-Honorine des Pertes)

M. BIRABENT rappelle les noms des responsables élus communaux de chaque école : M. RENAULT pour Trévières, Mme GOUHIER pour Crouay, M. NAUDON pour Tour-en-Bessin, M. ISABELLE pour Etréham.

Une rencontre a eu lieu le 11 décembre 2002 avec Mme GILLOT, représentant l'Inspection Académique pour l'Arrondissement de Bayeux. La volonté de maintenir les 4 pôles scolaires a été réaffirmée et un programme d'investissements envisagé :

2003 : Travaux divers d'investissements et d'entretien courant,

2004 : Remplacement des préfabriqués de l'école primaire de Trévières et construction d'un gymnase, Extension de l'école d'Etréham (une classe supplémentaire),

2005 : Agrandissement de l'école de Tour-en-Bessin.

Le programme ne sera toutefois arrêté définitivement que lorsque les données financières seront connues, sachant que ces travaux ne sont éligibles qu'à la DGE⁵ (50% maximum).

Suite à cette rencontre, MM. BIRABENT, HENRY et LEGRAND ont visité 2 écoles, à St-Vigor le Grand et Le Molay-Littry. Ces écoles se caractérisent par leur espace important et la présence de services variés (garderie, transport, cantine).

📖 Considérant la démission de Madame LEMOIGNE, agent d'entretien à l'école primaire de Trévières, à la date du 28 février 2003, le Conseil Communautaire décide la création d'un emploi d'agent d'entretien à compter du 1^{er} mars 2003, que la durée hebdomadaire de service sera de 12,5/35^{ème}, que la rémunération mensuelle sera basée sur l'IB 253, IM 264.

5. Voirie 2002 / programme 2003-2004

Chargé du suivi : M. Jacques LEMAITRE (Maire de Mosles)

Quasiment toutes les communes ont rencontré M. DOUESNARD afin de préparer et budgéter leurs demandes de travaux d'investissement pour 2003-2004.

La commission voirie se réunira le 19 février prochain, à 20H30, à Mosles, afin de déterminer le programme de travaux 2003 et le nouveau cycle.

⁵ Dotation Globale d'Équipement

6. Préparation du budget 2003

Chargé du suivi : M. Jean-Pierre RICHARD (Maire de Trévières)

La commission finances s'est réunie en décembre pour faire un premier bilan financier des années écoulées et travailler sur les dépenses obligatoires.

Elle se réunira le 11 février, à 18H30, à Trévières, pour préparer le budget 2003 qui devrait être voté lors du prochain conseil.

7. Contrat de Pôle

Chargé du suivi : M. Jean-Pierre RICHARD (Maire de Trévières)

Un appel groupé à candidatures a été lancé pour l'étude complémentaire d'aménagement des bourgs auprès de 4 architectes ou cabinets d'architectes : Bertrand LESTELLE (Maisons), PLANIS (Saint-Lô, filiale du CDHAT), FOLIUS (Ste-Marie des Champs en Seine Maritime) et l'Atelier du Canal (Granville). Ils ont tous les 4 déjà travaillé sur ce type de projets.

L'intérêt d'une candidature groupée est d'obtenir des tarifs plus avantageux. De plus, seule la Communauté de Communes peut prétendre aux 50% de subvention du Conseil Régional. C'est donc elle qui déposera la demande de subvention et paiera l'architecte. Les communes concernées lui rembourseront les 50% restant.

Pour rappel, 9 communes se sont rattachées à l'étude : Aignerville, Blay, Bricqueville, Colleville, Ecrammeville, Etréham, Mandeville, Ste-Honorine et Surrain.

Mme CUIILLANDRE demande si une commune peut encore se rattacher à l'étude.

Dès que l'architecte sera sélectionné, l'Intercom négociera l'ajout ou le retrait de quelques communes mais cela devra se faire rapidement pour ne pas retarder davantage l'étude.

M. LEGRAND demande quelle est la durée du contrat de pôle, car sa commune lance actuellement un programme local d'urbanisme, dans lequel il y aura des projets d'aménagement de bourgs.

Les projets du contrat de pôle sont arrêtés à la signature ; on ne peut ensuite en ajouter. La durée de réalisation s'étale sur 3 ans.

8. Opération Grand Site / 60^{ième} anniversaire

Chargé du suivi : M. Patrick THOMINES (Maire de Colleville-sur-mer)

Une première rencontre a eu lieu au cours de laquelle l'opération grand site (OGS) a été présentée. Un audit va être réalisé dans les 3 communes du littoral par une commission pilotée par la DIREN⁶. Les travaux de mise en valeur seront réalisés sur une période de 10 ans. Rien n'est prévu pour 2004. Les élus désirent qu'une signalisation soit mise en place rapidement.

Concernant le 60^{ième} anniversaire, une commission de travail a été créée et s'est réunie début janvier. M. LLORCA, le directeur de l'Office de tourisme de Bayeux Intercom, a présenté les projets de l'association « Bessin 2004 ». Des manifestations seront organisées dans 8 communes du Bessin (séances théâtrales en 8 actes, concerts de jazz, film sur écran géant, feu d'artifice...). A priori, la manifestation aurait lieu le 11 juin à Trévières. Parallèlement, des animations seront organisées sur la plage d'Omaha. Des subventions seront attribuées à certains projets (jusqu'à 70%).

Aucun projet commun n'a encore été défini à l'échelle de la Communauté de Communes.

9. Base nautique

Chargé du suivi : M. Patrick THOMINES (Maire de Colleville-sur-mer)

La présentation du rapport d'étude de Protourisme a été présenté le 17 janvier à la Sous Préfecture de Bayeux. Une base principale serait aménagée à Colleville et des bases secondaires à Vierville et St-Laurent.

⁶ Direction Régionale de l'Environnement


Le comité de pilotage a donné son feu vert au projet. Un rendez-vous est prévu le 12 février avec Mme CHEVILLON, l'architecte des bâtiments de France. Le permis de construire est en cours de préparation. Une première estimation, réalisée par Protourisme, chiffre le projet à 1 million d'euros. 80% de subventions peuvent être obtenues (Europe, Etat, Conseil Général...) et un prêt à taux 0% de la CAF sur les 20% restant. De plus, les loyers pourraient couvrir les annuités de remboursement du prêt.

10. Questions diverses

OPAH : Le bilan de l'année 2002 a été présenté le 30 janvier. 275 contacts ont été pris, 90 dossiers déposés (subventionnés de 20 à 70%). Les objectifs financiers sont atteints mais le nombre de dossiers soutenus est inférieur aux prévisions. Un effort reste à faire en matière de logement locatif. L'opération se termine en décembre 2003.

Annuaire des associations : la distribution n'a pas été réalisée dans toutes les communes, notamment celles dépendant de la poste de Bayeux.

Assurances :

 **Le Conseil Communautaire décide de reconduire le contrat d'assurances passé avec GROUPAMA pour l'année 2003.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur HENRY clôt la séance.

Délibéré en séance les jour et an susdits. La séance est levée à 22H00.